

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070713-07_38_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 7e/138-07
Séance du 13 JUL 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération n° 2007/I-7°-04 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 en faveur du développement culturel

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'allouer à la Société de Musique de Munchhouse une aide de 3 770 € représentant 20 % d'une dépense subventionnable justifiée de 18 850 € TTC et d'engager définitivement l'opération au titre du programme d'aide aux bâtiments à vocation culturelle,
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne ouverte au budget départemental au chapitre 204 Fonction 311, Nature 2042 Programme D013 « aides aux locaux associatifs à vocation culturelle ».

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER